



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précarité étudiante : il y a urgence !

Question écrite n° 2503

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante d'un grand nombre d'étudiants qui se retrouvent plongés dans la précarité. Les études ne doivent pas devenir un privilège ; c'est un droit. Or aujourd'hui et de plus en plus, la réalité montre que se lancer dans les études supérieures devient un parcours du combattant, notamment pour les milieux populaires et modestes. Selon une enquête de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF), la hausse du coût de la vie étudiante a augmenté de 247 euros pour la rentrée 2021 et tous les secteurs sont concernés, notamment avec l'augmentation des loyers ou des coûts du transport. La rentrée universitaire coûte en moyenne 2 527 euros, soit une hausse de 7,38 %. Pour rappel, la rentrée précédente était estimée à 2 392 euros. Cela est dû à l'augmentation du prix des compléments santé (+ 30 %), de l'assurance logement (+ 12 %), mais aussi du matériel pédagogique (+16 %). De plus, en 2020, la crise sanitaire a été un réel fléau pour les étudiants. Celle-ci a fortement impacté leurs études, particulièrement ceux contraints de travailler à côté pour subvenir à leurs besoins. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, 46 % des étudiants travaillent durant leurs études dont 17 % d'entre eux considèrent que travailler a un impact négatif sur leurs études. En 2020-2021, l'association Linkee a distribué 800 000 repas sur l'année. L'enquête de cette même association révèle par ailleurs que 93 % des bénéficiaires vivent sous le seuil de pauvreté. 43 % des étudiants interrogés sur cette étude affirment sauter des repas par manque d'argent. Selon la même enquête, en 2022, deux étudiants sur trois sont en situation d'extrême précarité, c'est-à-dire qu'après avoir réglé leur loyer et leur abonnement de transports, ils finissent le mois avec tout au plus 50 euros pour se nourrir, s'habiller, se soigner ou pour pratiquer des loisirs. La précarité menstruelle touche aussi de plein fouet les étudiantes. Selon l'IFOP, 42 % sont concernées. L'association COP1 solidarité affirme d'ailleurs que 43 % des répondantes à l'enquête ont déjà dû choisir entre se nourrir ou se procurer des protections périodiques. Cette situation n'est pas acceptable dans un pays aussi développé que la France qui compte plus de 2 700 000 étudiants selon l'INSEE. La réponse du Gouvernement à cette situation est pourtant loin d'être suffisante. Le Président de la République avait annoncé en janvier 2021 l'élargissement du repas à 1 euro pour les étudiants non boursiers. Cette aide a été supprimée pour les non boursiers en septembre 2021 alors même que plus de 70 % des étudiants qui vont à l'aide alimentaire de l'association COP1 solidarité ne sont pas boursiers. Le Président de la République avait aussi évoqué, lors d'un entretien pour *Brut*, une aide exceptionnelle de 150 euros en plus d'une première prime versée aux étudiants boursiers. Cette deuxième aide n'est jamais advenue. Il lui demande donc de préciser, dans les plus brefs délais, son plan d'action de lutte contre la précarité étudiante afin que chacun puisse se former dans les meilleures conditions.

Texte de la réponse

La lutte contre la précarité étudiante, renforcée depuis la crise sanitaire, est une priorité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2020, le Gouvernement a multiplié les dispositifs de soutien financier destinés à préserver le pouvoir d'achat des étudiants : gel du loyer des résidences universitaires CROUS et des frais d'inscription universitaire, mise en place d'une offre de repas à 1€ au bénéfice des étudiants boursiers et précaires, aide exceptionnelle de rentrée de 100€ (après plusieurs aides qui ont concerné le public

étudiant, dont l'indemnité inflation versée entre fin 2021 et début 2022), distribution gratuite de protections périodiques, dispositif « Santé psy étudiant » qui permet aux étudiants de consulter un psychologue gratuitement, prêts étudiants garantis par l'État qui bénéficient d'un financement important via le Plan de relance, etc. Par ailleurs, les aides existantes et les revalorisations mises en place à la rentrée 2022 ont permis d'amortir en partie les conséquences financières et sociales de la crise sanitaire puis de l'inflation : les APL ont été revalorisées de 3,5 % depuis le 1er juillet 2022 ; les bourses sur critères sociaux ont progressé de 4 % à la rentrée 2022 ; surtout, les aides spécifiques ponctuelles jouent plus que jamais leur rôle d'amortisseur social. Après avoir concerné plus de 95 000 étudiants au plus fort de la crise sanitaire, elles ont permis à plus de 70 000 d'entre eux, durant l'année universitaire 2021-2022, de bénéficier d'une aide moyenne supplémentaire de 391,71€ par an. Afin d'améliorer le taux de recours à ces aides spécifiques, un renforcement de la présence des services sociaux est en cours. Ainsi, le recrutement de 30 assistantes sociales supplémentaires dans les CROUS a déjà été effectué afin d'accroître le soutien aux étudiants en situation de précarité. Il est prévu d'augmenter cet effort avec le recrutement de 40 assistantes sociales supplémentaires en 2023. Le nombre croissant de demandes d'aides financières ou de soutien, notamment durant la crise sanitaire, ont également amené les CROUS à accentuer leur offre de démarches sociales en ligne. La plateforme de prise de rendez-vous en ligne « Mes Rendez-vous » vient compléter la prise de contact par téléphone ou auprès d'un guichet d'accueil, et a permis à plus de 53 000 étudiants de rencontrer en présentiel ou à distance une assistante sociale. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre des Solidarités ont également annoncé, en fin d'année 2022, une aide de 10M€ aux associations d'aide alimentaire à destination des étudiants. Cette enveloppe d'urgence soutient les associations qui agissent en faveur des étudiants les plus précaires, pour compléter l'offre alimentaire accessible aux étudiants au plus près de leurs besoins, et améliorer les réseaux de distribution. Afin d'aller encore plus loin dans la réflexion autour des enjeux de vie étudiante, une concertation nationale a été annoncée par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de la conférence de presse organisée pour cette rentrée universitaire. La ministre a ainsi nommé Jean-Michel Jolion délégué ministériel en charge de la concertation, et lui a demandé de travailler sur l'ensemble des actions ministérielles qui concourent activement au renforcement de la vie étudiante, et notamment en matière sociale, sur le système de bourses sur critères sociaux. Cette concertation a débuté au mois d'octobre 2022. Elle a donné lieu à de premières annonces en vue de la rentrée universitaire 2023-2024. Un demi-milliard d'euros est ainsi engagé pour permettre : - à 35 000 étudiants supplémentaires de bénéficier d'une bourse, et des avantages associés pour un gain annuel de près de 2 000€ ; - à 140 000 boursiers de passer à un échelon supplémentaire, pour un gain mensuel de 66 à 127€ par mois ; - à tous les étudiants boursiers de bénéficier d'une revalorisation de 37€ par mois ; - de mettre fin aux effets de seuil dès la rentrée ; - pour tous les étudiants, boursiers ou non, afin de limiter les coûts de la restauration et du logement : la tarification très sociale des repas CROUS est pérennisée, les montants des repas à 3,30€ et 1€ sont gelés ainsi que les loyers en résidence universitaires CROUS. Conformément au calendrier annoncé à l'ouverture des concertations, le dialogue est amené à se poursuivre dans les prochains mois pour améliorer encore davantage les conditions de vie et d'études.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2503

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 janvier 2023

Question publiée au JO le : [25 octobre 2022](#), page 4815

Réponse publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3638